

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019  
CONVENTION FONCIERE**

**SARRALBE- PPRT INEOS – Mesures foncières – F  
F09FS70T003**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par la commune de Sarralbe souhaitant l'intervention de l'EPFL pour s'assurer la maîtrise de biens visés par le Plan de Prévention des Risques Technologiques de la société INEOS située sur son territoire communal,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la commune de Sarralbe annexée à la présente délibération, portant acquisition puis rétrocession des biens susvisés d'une superficie de 80 a 14 ca ; le montant prévisionnel de l'opération est de 1 600 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la commune de Sarralbe la convention foncière annexée à la présente délibération,
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

VU ET APPROUVE

Le 15 JUIN 2019

Le Préfet de Région,  
Pour le Préfet, par délégation  
Le Secrétaire Général pour les Affaires  
Régionales et Européennes

  
Blaise COLIRTAY

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER